

# L'INFOLETTE

## de la Mairie



### Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence)

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



— JUILLET-AOÛT 2020

**Pandémie** Finalement, les jours d'après ressemblent beaucoup aux jours d'avant. Oubliées les belles résolutions : on consommera local, on utilisera moins sa voiture, on aura du respect pour les premiers de tranchee, on poursuivra l'entraide avec ses voisins, on inventera d'autres façons de vivre...

Fini tout ça. Fini les applaudissements. C'était pour rire. Les consommateurs, certainement en manque, se sont précipités dans les supermarchés laissant sur le carreau les producteurs locaux qui avaient eu la naïveté de croire à une révolution des usages. On s'est piétiné pour acheter une console de jeu. On s'angoisse aujourd'hui pour savoir comment on va passer ses vacances. On regrette les touristes. L'un les chinois, l'autre, les américains, ou les russes. Même nos gouvernants semblent frappés d'amnésie.

Alors soit : *embrassons-nous, Folleville !* et que tout continue comme avant.

Mais loin de cette désinvolture, le virus poursuit d'autres ravages. Le chômage va atteindre des proportions dramatiques. Notre économie, toute bâtie sur le sable des services, du tourisme international, de la frivolité et de l'inutilité, va doucement s'effriter sous nos yeux, à peine empêchée, ici ou là, par quelques initiatives courageuses. Dans ce contexte, que peut faire une commune de 900 habitants ? Pas grand-chose. Juste, sans doute, préserver au mieux le bien-être de ses habitants. C'est ce que nous tâcherons de faire. À notre mesure.

**Incivilités** Incivilités.. voilà un qualificatif bien propre et bien gentillet pour désigner les actes commis

depuis quelques temps par d'authentiques abrutis, qui ne trouvent rien de plus remarquable pour exprimer leur riche personnalité que de saccager les plantations de la commune (*rue du Trianon et rue du Vannage – liste non exhaustive, hélas, à la date de cette publication*). Chacun jugera de la grande finesse de ces gestes et du respect ainsi témoigné au personnel communal et aux biens collectifs. Évidemment, des actes aussi courageux ne peuvent se perpétrer qu'à la nuit tombée, en catimini. Il n'est donc pas facile d'identifier ces téméraires Attila, guérilleros des bacs à fleurs. Pas simple donc, pour eux, d'être reconnus par la population pour leurs considérables talents. L'anonymat doit leur peser. On leur propose, afin d'afficher au grand jour leur avant-gardisme subversif, de venir retirer auprès des services techniques de la commune, le badge ci-contre qu'ils pourront arborer avec fierté et satisfaction. Plainte a bien



sûr été déposée.

**Incivilités toujours :** On ne cesse de répéter, au fil des Infolettres, que le bruit est la pollution numéro un. On ne cesse de dire que la musique trop forte incommode le voisinage, qu'il existe des horaires précis pour les travaux bruyants (tontes notamment) :

- De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h et de 16h à 18h les dimanches et jours fériés

Rien n'y fait. Ça continue à pétarader à toute heure de la journée. Ou ces gens-là ne savent pas lire ou ils s'en f... moquent. Comme l'Infolette est écrite en caractères suffisamment gros pour qu'ils puissent (même péniblement) la déchiffrer, on penchera pour la seconde hypothèse.

**Et pour finir :** Le désherbage au glyphosate étant interdit pour les particuliers, les jardiniers-chimistes se ruent actuellement vers l'eau de Javel et le sel de déneigement pour avoir chez eux des allées dignes du château de Versailles. Ils oublient, un peu vite, que tous ces produits détruisent irrémédiablement les sols et qu'ils migrent lentement mais sûrement vers les nappes phréatiques. Mais c'est pas grave, c'est en dessous.

Ça se voit pas.

tourner la page ►

**Bibliothèque en ligne** Le site internet de la commune (venizy.fr > Services) s'est doté d'une extension qui permet désormais, à tout un chacun, de consulter le catalogue de la bibliothèque et d'effectuer, en ligne, les réservations des ouvrages. Même si le service est totalement gratuit, il faut, néanmoins, un identifiant et un mot de passe pour en profiter.

Mode d'emploi:

► Pour les personnes déjà inscrites à la bibliothèque ET QUI ONT RENSEIGNÉ leur date de naissance :

**Identifiant** = Numéro de carte bibliothèque

**Mot de passe** = Numéro du jour de naissance suivi du numéro du mois de naissance (JJMM)

(si vous n'avez pas renseigné votre date de naissance lors de votre inscription, vous devez passer à la bibliothèque pour compléter votre fiche)

► **Pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites:**

Vous devez passer vous inscrire à la bibliothèque, 1 rue du Bouton, à Venizy. (03 86 63 09 39)

Un numéro d'adhérent vous sera alors fourni qui vous permettra d'utiliser le portail en ligne.

(Rappelons que l'inscription est gratuite sur présentation d'une pièce d'identité)

---

### **Inscription à l'école des Deux Fontaines**

**Pour toutes nouvelles inscriptions** pour l'année scolaire 2020-2021.

Deux voies possibles :

- par courriel à [contact@venizy.fr](mailto:contact@venizy.fr) en y joignant une copie numérique des documents nécessaires
- directement à la mairie en apportant les originaux des documents qui seront photocopiés sur place

**Documents à fournir :**

\* Livret de famille (page parents + page enfants)

\* Carnet de santé (vaccinations)

Tous ces renseignements sont à retrouver sur le site dans la rubrique « Éducation > école »

### **Transports scolaires rentrée septembre 2020 : INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR TOUS**

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, **il est obligatoire de faire une nouvelle demande** en se connectant sur : [www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport](http://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport) .

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, **l'inscription doit être réalisée avant le 16 juillet** Au-delà de cette date, les inscriptions restent possibles, mais sans garantie d'avoir au titre de transport valable pour la rentrée.

En cas de difficulté, un formulaire papier est à télécharger sur le site internet ou à demander auprès de votre Unité territoriale.

### **Vacances d'été :**

- Fermeture du secrétariat de la mairie du 10 au 14 août 2020.
- Changement des horaires du secrétariat pour le mois d'août : les lundis et jeudis de 9h à 12h.
- Fermeture du bureau de poste et de la bibliothèque du lundi 3 au vendredi 23 août 2020.

---

**Animations :** En raison de la complexité d'organisation, le feu d'artifice prévu le 13 juillet au soir, ne pourra avoir lieu. Les conditions imposées par la préfecture pour sa tenue sont impossibles à respecter. Pour les mêmes raisons, le vide-greniers habituel du 15 août est annulé cette année. « **La randonnée des lavoirs** », initialement prévue en juin, est, sans garantie, repoussée au mois de septembre si les conditions sanitaires et légales le permettent. Peu de chances malgré tout.

---

**Jardin du Trianon** Nous vous rappelons que la municipalité propose pour une somme modique la location de parcelles de jardin partagé, rue du Trianon, à Venizy-bourg. Actuellement, il reste une parcelle à mettre en culture. Tous les renseignements sont à retrouver sur le site dans la rubrique « Ressources > jardin partagé »

**Recensement militaire** Les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire

**Nouveaux habitants :** Nous vous invitons à vous présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

**Entretien des haies :** Les personnes ayant des haies en bordure de rues ou chemins doivent les tailler pour qu'elles ne dépassent pas sur le domaine public.

---

*Bonnes vacances à tous ceux qui auront la chance de pouvoir en prendre !  
Bonnes vacances, bien sûr, à tous les enfants !*